

mensuelle de six cent mille florins jugée nécessaire pendant trois mois, pour l'entretien de douze mille chevaux et trente mille piétons, outre les garnisons ordinaires et les munitions et provisions des places fortes.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 232. —
Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589,
fol. 225.

957. — *Bruxelles, 29 décembre 1577.* Nouvelle résolution des états généraux sur la composition du conseil d'État. Sont nommés : pour Brabant, le prélat de Sainte-Gertrude et l'avocat Liesvelt ; pour Gueldre, le docteur Leoninus ; pour Flandre, le conseiller de Bevere et l'échevin Adolphe de Meetkercke ; pour Artois, le seigneur d'Estembecque ; pour Hainaut, le prélat de Maroilles (jusqu'à ce qu'il ait l'administration de Saint-Bertin), le comte de Boussu, le seigneur de Willerval, le seigneur de Fresin ; pour Hollande et Zélande, le seigneur de Sainte-Aldgonde ; pour Namur, le seigneur de Froidmont ; pour Lille, Douay et Orchies, Tournay et Tournais, M^e Jacques Leclereq, conseiller de la ville de Tournay. Il est résolu, de plus, que les commissions données par le roi ne seront pas révoquées, mais qu'elles demeureront en vigueur, nommément celles du marquis d'Havré et du président Sasbout.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc.,
IV, 222. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe,
t. II, fol. 278.

958. — *Au camp de Gembloux, 50 décembre 1577.* Instruction pour monsieur de Fresin de ce que, de la part du conseil de guerre, il aura à remontrer aux états. (Titre textuel.) Les chefs de l'armée demandent de l'argent, de la cavalerie, l'envoi au camp des compagnies d'hommes d'armes ; que les états accélerent leur résolution sur la réception de l'archiduc Matthias et l'établissement d'un conseil d'État ; qu'on fournisse au prince d'Orange les cinq mille florins demandés par lui depuis si long-temps ; qu'on écrive au seigneur de la Motte de revenir incon-

tiennent à l'armée, etc. — A la marge sont les apostilles des états généraux, en date du 1^{er} janvier 1578. Ils répondent qu'ils attendent de l'argent, et l'enverront dès qu'il leur parviendra; qu'ils feront marcher vers le camp le baron de Schenck, ainsi que la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Arshot; qu'ils manderont à messieurs de Rumenghien, de Morbecque, de Bailleul, d'Ever, de préparer aussi leurs compagnies; que l'archiduc « sera receu dimanche prochain, ne soit par aultre » empeschement; » qu'ils ont écrit au prince d'Orange pour qu'il lève les cinq mille florins sur leur crédit; qu'ils feront une lettre de rencharge au seigneur de la Motte.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 237 v^o.

959. — *Bruxelles, 31 décembre 1577.* Rapport fait aux états généraux, par le marquis d'Havré et le conseiller de Meetkercke, de leur ambassade vers la reine d'Angleterre. Voici un résumé de cette pièce importante :

La commission du marquis était, comme son instruction (n^o 760), du 31 août. Avant de se diriger vers l'Angleterre, il va, selon l'intention des états généraux, trouver à Gertrudenberg le prince d'Orange, qui écrit à la reine des lettres par lesquelles il démontre la bonne union de lui et des états de Hollande et de Zélande avec les autres états généraux, et ordonne au seigneur de Famars, qui traitait ses affaires en Angleterre, de se joindre à d'Havré dans sa poursuite. Le marquis s'embarque à Dunkerque avec Adolphe de Meetkercke. La reine était à Outland; ils vont l'y trouver. Elle envoie au-devant d'eux Henri Cobham, ancien ambassadeur en Espagne, et milord Cobham, gouverneur des cinq ports, avec dix ou douze gentilhommes.

La reine leur donne audience, accompagnée de plus de cent dames ou demoiselles et d'un grand nombre de seigneurs. L'audience dura « plus de deux heures. » La reine lut la lettre des états; « et, remarquant fort bien ung point y couché du joug » espaignolique, » elle dit au marquis : « C'est une chose trop » mal à supporter et contraire à la rayson; aussy je ne la veulx

» endurer. » Discours du marquis à la reine. Il insiste sur les desseins tyranniques de don Juan, et la nécessité pour les états de défendre leurs libertés.

La reine demande par écrit l'intention des états; elle dit qu'elle commettra son secrétaire Walsingham et plusieurs des principaux de son conseil pour traiter avec eux : « me disant » en outre (c'est d'Havré qui parle) qu'elle ne désiroit em- » prendre chose dont l'on pourroit juger en elle légèreté ou » inconstance, et par ce moyen faire rire don Jehan, mais » que, se déterminant, elle vouloit passer outre, et lui faire » repentir d'avoir emprins une chose de si grande importance » avecq telle témérité, povant aussy de sa part assurer aux » estatz qu'elle n'endureroit jamais le retour des Espaignolz, » ny aussy que les François y empiétassent, etc. »

Le secrétaire Walsingham vient trouver les ambassadeurs. « Et comme il est très-affectionné à nostre cause et désireux » de tout bon succez en noz affaires, discourut et traicta fort » rondement, sincèrement et familièrement, nous descouvrans » entièrement les humeurs de la court, donnans conseil de la » manière qu'avions à procéder avec Sa Majesté, pour luy faire » trouver tant meilleure la demande des estatz, etc... » Le marquis, Meetkercke et Famars confèrent avec les comtes de Leicester et de Sussex et le secrétaire Walsingham.

Premiers articles présentés à la reine, à Windsor, le 27 septembre 1577. Ils comprennent les points suivans : demande d'un prêt de cent mille livres sterling, remboursables en huit mois, et de cinq mille hommes de pied et mille chevaux, sous la conduite d'un seigneur principal, qui aura entrée, crédit et autorité au conseil, lesquels seront à la solde des états; renouvellement des ligues anciennes, « avec maintien de la deu obéissance au roy catholique; » opposition à l'entrée des forces du duc de Guise; envoi d'ambassadeurs résidents des deux parts. Les états offrent, de leur côté, que rien ne se traitera d'importance aux Pays-Bas, sans l'avis et conseil de Sa Majesté Réginale; d'assister Sa Majesté, en cas de besoin, du même

nombre de soldats; de l'aider envers et contre tous; « de ne
» souffrir aux Pays-Bas aucuns rebelles de Sa Majesté, en
» ayant été dûment avertis, mais de faire devoir de les expul-
» ser, comme ennemis de la cause commune; » de ne mettre
aucun impôt sur les marchands anglais, contre leurs privilèges.
Le 29 septembre, les comtes de Leycester et de Sussex et le se-
crétaire Walsingham font connaître aux ambassadeurs que la
reine est contente de leur prêter la somme qu'ils demandent,
à certaines conditions.

Cette négociation méritait une prompte résolution de la part
des états, « considérant que Sa Majesté Réginale, trouvant
» nostre cause si juste, l'empenoit de si bon cœur, et s'embar-
» quoit avecq nous si volontairement..... : s'inclinant tant plus
» Sadicte Majesté à nostre ayde, pour la bonne délibération
» qu'elle apercevoit estre généralement entre tous ses subjectz
» et vassaux de nous ayder et deffendre contre noz ennemiz
» jurez. » Cependant, nonobstant toutes leurs remontrances
et dépêches, Havré et Meetkercke n'ont pu obtenir « aucune
» expédition des états l'espace de deux mois entiers, ni moins
» estre avertis des occurrences de delà. » A la fin, il en est résulté
une grande « disréputation » pour eux, chacun commençant
à juger mal de leurs actions, et à perdre espoir d'un bon
succès en leurs affaires, les voyant conduites avec une telle
négligence, et voyant aussi le peu de compte qu'on tenait de
l'assistance si libérale que la reine leur voulait faire. Sa Majesté
et ceux de son conseil commençaient à se dégoûter grandement
de si lentes et incertaines résolutions, démontrant avoir peu
de volonté de continuer les bonnes offres qu'ils avaient faites.
La reine jugeait par là que les états avaient grande défiance
d'elle et de ses vassaux, « en quoy ils se monstroient très-in-
» grats », et avaient tort, car elle ne songeait pas à s'agrandir,
et ne désirait aucune nouveauté aux Pays-Bas : au contraire,
« désiroit bien Sa Majesté que sceussiez elle ne permectroit,
» en façon quelconque, que nouveauté y fust introduicte, et
» moingz qu'on intentast chose préjudiciable à l'obéyssance de

» nostre souverain prince et seigneur naturel, ou à la religion
 » catholique en laquelle estions nez. »

La défiance et soupçon de la reine s'accrut, lorsque Sa Majesté apprit la soudaine arrivée de l'archiduc Matthias, sans qu'on lui en eût demandé son avis; elle y vit de la dissimulation envers elle, s'en plaignit vivement, etc. Après, survint la nouvelle de l'appréhension, à Gand, du duc d'Arschot, des évêques et d'autres personnages principaux : la reine la « prit » d'autant plus aigrement, qu'une telle nouveauté ne pouvait que reculer grandement les affaires. Elle fit incontinent entendre au marquis d'Havré « la peine où elle en estoit. » Tout cela avait beaucoup refroidi la cour et le peuple, et la négociation s'en trouva interrompue.

Suivent : « Les raisons qui peuvent empêcher la Majesté » de la royne d'accorder à présent les requestes qui luy ont » esté représentées par monsieur le marquis de Havrech, touchant les deniers et gens de guerre » (Windsor, 20 novembre 1577), avec la réponse du marquis d'Havré et de Meetkercke, en date du 21 novembre. Ces raisons, comprenant quatorze articles, roulent : sur la réception de l'archiduc Matthias; la désunion qu'il y a entre les états; la détention de plusieurs seigneurs à Gand; l'absence de Bruxelles du prince d'Orange; la lenteur des délibérations des états; le peu de respect des états pour leurs envoyés à l'étranger; la préférence donnée par eux aux Écossais sur les Anglais; la pénurie qu'ils ont de gens de conseil pour la guerre; l'inaction de leurs troupes; la confusion qui règne en leurs conseils; le peu de moyens qu'ils ont de continuer la guerre.

Arrivée du S^r de Gastel (Jean Marmier), envoyé de don Juan d'Autriche. La reine lui donne audience, après l'avoir fait attendre huit jours dans un village. Il lui adresse une harangue qui dure trois heures. La reine convie le marquis à souper, et lui raconte tout ce qui s'est passé dans cette audience. Gastel s'était appliqué à justifier don Juan. La reine lui répondit, d'une manière « résolue », entre autres, « que

» son intention estoit de n'avoir plus respect ny au roy d'Espaigne, ny au roy de France, sinon à son propre bien, lequel dépendoit d'un bon accord et mutuelle amitié avecq ses bons et fidelz voisins les pays d'embas, etc. » Quelques jours après, Gastel fit demander audience au conseil, et exhiba par écrit aucuns points servant à la justification de don Juan. Le conseil les communiqua aux députés des états, qui y répondirent le 5 décembre. Le lendemain, Gastel répliqua. D'Havré et Meetkercke répondirent à cette réplique le 7.

Après avoir reçu la dépêche des états du 25 novembre (n° 914), les ambassadeurs insistèrent pour une conclusion. Ils présentèrent au conseil, le 2 décembre, à Windsor, un écrit où ils demandaient l'envoi le plus prompt possible des cinq mille hommes de pied et des mille chevaux, la levée en Angleterre des cent mille livres sterling, vu l'impossibilité de se les procurer aux Pays-Bas, la conclusion d'une bonne ligue et ferme union entre les deux pays.

Le seigneur de Gastel ayant toujours insisté, la reine lui promet d'envoyer vers le roi et don Juan, ainsi que vers les états, pour une suspension d'armes. Elle communique aux députés belges la réponse qu'elle lui a faite. Tout cela avait reculé la conclusion. Enfin, le 9 décembre, la reine prend « finale et favorable résolution. » Le soir, elle fait convier à souper le marquis, et la lui explique. Le 10, elle quitte Windsor, et va à Hamptoncourt. Les députés l'y suivent, « sollicitant vivement leur dépêche. » Le 11, ils sont mandés en cour, « et, disent-ils, eusmes accès en conseil, où nous fust bien amplement, et de poinet en poinet, déduicte et particularisée la résolution de Sa Majesté, premièrement par son secrétaire Wilson et son trésorier le milord Burghley, et depuis par monsieur le comte de Sussex, son chambellan, me promectant faire en toute diligence dépescher et envoyer à Londres toutes les dépesches, signées de Sa Majesté, laquelle le mesme jour me confirma derechef, de bouche, tout ce qu'elle et lesdicts du conseil m'avoient paravant promis et assuré. »

La réponse de la reine est datée du 14 décembre, à Hamptoncourt. Elle y annonce l'envoi d'un gentilhomme en Espagne vers le roi, et d'autres vers don Juan et les états. Elle déclare que, si le roi ne veut entendre raison, elle est résolue de leur continuer son secours et assistance; que, si don Juan ne veut cesser les armes, elle secourra les états de gens de guerre, à condition qu'ils « signent les articles qui seront accordés » entre elle et eux, » et enfin qu'elle s'en tient à sa première promesse, quant à l'argent demandé par eux. Suivent les conditions du prêt fait par la reine aux états, et les articles du traité de paix et amitié à conclure entre eux.

Le 9 au soir, Elisabeth avait dit au marquis qu'il n'avait pas tenu à elle ni à lui de conduire les affaires à bonne et brève résolution, selon qu'elle l'avait témoigné à son arrivée en Angleterre; que, s'il y avait rupture ou que la négociation fût changée, les états s'en devaient « donner la coulpe, » pour s'être montrés « si tardifs » et si peu affectionnés à se servir de l'occasion si avantageuse qu'elle leur avait offerte; que de « grandes considérations » la mouvaient actuellement à différer ses premières présentations, et prendre plus de temps pour peser mûrement une matière tant importante; « que d'entrer » en guerre ce sont choses fort faciles, mais mal aisées à s'en » développer, mesmes se faisant ennemis de deux si puissants » princes, sans avoir d'autre appui que le nostre, qui estoit assez » douteux, à cause des dissensions, etc.; que, nonobstant tout » ce que dessus, elle avoit déterminé de condescendre à tout » ce que raisonnablement luy pourrions demander, etc.

Arch. des états d'Artois: pièce n° 30. — Arch. de la Haye: reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 49-87.

960. — *Bruxelles, 1^{er} janvier 1578.* Lettre des états généraux au duc de Juliers et de Clèves (Guillaume le Riche). Le seigneur don Juan, contre son serment et sa foi solennellement jurée, se préparant à les réduire « en servitude plus que barbare et turcique, » ils ont dû prendre les armes pour leur

défense et le maintien de leurs libertés. Ils prient le duc de ne permettre que leur ennemi soit assisté de ses vassaux et sujets, et d'empêcher le passage par ses pays de soldats allant au secours de don Juan.

Arch. du royaume : cop.

961. — *Bruxelles, 1^{er} janvier 1578.* Lettre des états généraux au baron de Liedekercke. Ils le chargent de pratiquer, à Anvers, avec le concours de Nicolas Carezoni et de George Gilpin, en vertu de lettres de procuration qu'ils ont de la reine d'Angleterre (1), la levée de quatre-vingt mille livres tournois, de quarante gros, dont ils ont besoin pour le payement des gens de guerre qui sont au camp.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 259 v^o.

962. — *2 janvier 1578.* Mémoire d'aucuns points qu'il faut résoudre et répondre à M. le comte de Lalaing. (Titre textuel.) Ces points concernaient la signature des dépêches par le comte, en sa qualité de général; le traitement de M^e Jean, « l'ingénieur; » le remboursement des frais de voyage du comte; le payement de ce qui était dû au sieur Rebreviettes, qui servait de secrétaire de guerre, et le traitement du chef du guet. — En marge est la résolution des états généraux. Elle porte que « monseigneur le comte de Lalaing est autorisé pour signer » toutes lettres, sans la signature de messieurs du conseil de guerre estre requise, la sienne seule pouvant souffire, etc. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 229.

963. — *Anvers, 2 janvier 1578.* Lettre de l'archiduc Matthias aux états généraux, par laquelle il leur recommande le seigneur d'Ohain pour l'état de maître général des postes, de-

(1) Ces lettres les autorisaient à lever jusqu'à cent mille livres sterling sur le crédit de la reine et de la ville de Londres.

venu vacant par la retraite de Jean-Baptiste de Tassis chez l'ennemi.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 111.

964. — *Sans date (Bruxelles, 2 janvier 1578)*. Remontrance de ceux de Bruxelles aux états généraux. Ils demandent : le rétablissement de leurs anciens privilèges et la révocation de toutes ordonnances et statuts qui y sont contraires; qu'il soit fait droit aux remontrances des bons bourgeois, des 22, 24 et 26 décembre, principalement en ce qui concerne les personnes suspectes, attendu que les communes des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Gand, Bruges, Mons, Arras et plusieurs autres ne veulent permettre que telles personnes soient reçues en aucune ultérieure administration ou office; que chaque province choisisse quelque personnage pour faire partie du conseil d'État; que le prince d'Orange demeure gouverneur particulier de Brabant, et qu'il soit fait lieutenant général de l'archiduc, « au moins jusques que, par » les estats généraux à assembler suivant la pacification de » Gand, soit dressé tel ordre sur l'estat de ce Pays-Bas comme » appartiendra; » que la maison de l'archiduc soit composée de bons et assurés patriotes. Ils prétendent que tous ces points soient effectués ayant la venue de l'archiduc.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 297.

965. — *Bruxelles, 3 janvier 1578*. Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils ont, le 31 décembre, entendu le rapport du marquis d'Havré et du sieur de Meckereke sur ce que ceux-ci ont négocié avec elle; ils l'ont entièrement agréé, ainsi qu'elle le verra par les actes qu'ils lui envoient, et ont fait partir en toute diligence le seigneur de Famars, pour la remercier. Comme les étrangers descendent de toute part dans les Pays-Bas, ils la prient de leur envoyer promptement le secours de gens de guerre qu'elle leur a offert, et d'en donner la conduite au comte de Leycester. Les démarches qu'ils ont

faites à Anvers, pour trouver de l'argent sur le crédit qu'elle a bien voulu leur prêter, ayant été infructueuses, ils la prient instamment et humblement de leur fournir « quelque hon- » neste somme de deniers comptans. » Du reste, ils ont chargé le seigneur de Famars de résider quelque temps auprès d'elle, pour la tenir au courant de leurs affaires.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 88 v^o.

966. — *Bruxelles, 5 janvier 1578.* Requête des quatre membres de Flandre aux états généraux pour qu'il soit défendu, par placard, de brasser des cervoises à plus haut prix que douze sols de gros le tonneau, et pour que le prieur de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc soit chargé de l'administration des biens de cette abbaye, en remplacement de l'abbé, qui s'est retiré auprès de don Juan. — L'apostille des états porte que le premier objet sera examiné.

Arch. du royaume : États généraux, t. I, fol. 115.

967. — *Gand, 4 janvier 1578.* Instruction donnée par les échevins des deux bancs au sieur Pieter de Brune, échevin de la keure, et messire Josse Triest, fils de Gilles, échevin des parchons, envoyés aux états généraux. Ils devaient se joindre au pensionnaire Gherolf Vander Haghen et au sieur Victor Note, député des dix-huit hommes (*ghedeputeert vutte naeme van den achtien mannen deser stede*), pour présenter aux états généraux une requête des échevins tendante à ce qu'il fût nommé quatre commissaires pour le renouvellement de la loi de la ville, en désignant, à cet effet, le prince d'Orange, le seigneur de Haussy, le comte d'Egmont et le seigneur de Hèze. (La requête est à la suite de l'instruction.)

Arch. de Gand : reg. Documents sur la restitution des privilèges en 1577, etc., fol. 16 et 17.

968. — *Bruxelles, 5 janvier 1578.* Remontrance faite aux états généraux par le sieur Leyton, ambassadeur de la reine

d'Angleterre. La reine, désirant une réconciliation entre le roi catholique et ses sujets, a envoyé en Espagne un gentilhomme exprès, pour demander au roi qu'il les laisse jouir de leurs libertés et privilèges, leur donne un gouverneur qui leur soit agréable, et entretienne l'édit perpétuel. S'il s'y refuse, ce gentilhomme lui déclarera qu'elle est résolue « de les assister » de toutes ses forces et moyens. » En attendant la réponse du roi, elle a pensé qu'une suspension d'armes entre don Juan et les états serait désirable, et elle a résolu de leur dépêcher le sieur Leyton, pour les y engager.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 300.—

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 90.

969. — *Bruxelles, 6 janvier 1578.* Opinion des neuf nations de Bruxelles sur la réception de l'archiduc Matthias. Elles déclarent que l'archiduc sera reçu de bon cœur en cette ville, si le prince d'Orange demeure gouverneur particulier du Brabant, mais qu'avant tout le prince doit être fait lieutenant général de l'archiduc, attendu le jeune âge de celui-ci.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 303.

970. — *Bruxelles, 6 janvier 1578.* Opinion des neuf nations de Bruxelles sur la réception de l'archiduc Matthias, exprimée dans une assemblée tenue l'après-midi. Elles persistent dans leur opinion du matin touchant la continuation du prince d'Orange dans la charge de gouverneur du Brabant. Quant à sa nomination comme lieutenant général de l'archiduc, « elles prient messieurs des estatz généraulx, abbé de Marolles » et marquis d'Havret, que leur plaise intercéder et induire » ledict seigneur archiduc jusques à là que luy-mesmes veulle » trouver bon et prendre ledict seigneur prince pour son lieutenant général de ces pays, et ce ad cause que les Espagnolz » sont les principaulx ennemis de ces Pays-Bas, et monseigneur » le prince des principaulx ennemis des Espagnolz. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 305.

971. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Réponse des états généraux à la remontrance du sieur Leyton. Ils remercient la reine de son affection. Une suspension d'armes dans les circonstances actuelles leur serait dommageable; cependant, si le seigneur don Juan s'y veut accommoder, ils en délibéreront. Ils insistent sur le prompt envoi du secours d'infanterie et de cavalerie offert par la reine.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 263. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 11, pièce 102. — Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 91.

972. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Ratification, par les états généraux, du traité fait entre leurs envoyés et la reine d'Angleterre.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 309.

973. — *Gand, 7 janvier 1578.* Lettre des quatre membres de Flandre aux états généraux. Le prince d'Orange vient de leur communiquer la lettre que l'archiduc lui a écrite, le requérant de vouloir se trouver à Anvers, pour l'accompagner à Bruxelles. Comme la réception de Son Altesse en cette dernière ville est suspendue « pour les différens y survenuz, » et que le départ du prince causerait un grand retardement à l'affaire importante pour laquelle il a été si longtemps attendu à Gand, ils ont cru devoir le prier de le différer de quelques jours, du moins jusqu'à ce que les états leur manifestent une intention contraire, d'autant plus que, par son départ, la négociation qu'ils ont entreprise irait en fumée. Un moyen qui contribuera à l'avancer beaucoup, sera que les états accordent ce que le prince, les seigneurs de Froidmont et prévôt de Saint-Bavon, avec les députés de la ville, leur ont fait demander touchant le renouvellement de la loi.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 304.

974. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Ils leur envoient, pour

les entretenir de « plusieurs affaires de très-grande importance, et ausquelz il faut nécessairement remédier, » le seigneur de Gilinghen (Jacques de Hennin, seigneur de Ghislenghien).

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 266 v^o.

975. — *Bruxelles, 7 janvier 1578.* Instruction pour le sieur Othon Van Appelceren, seigneur de Persinghem et Peroyen, etc., et le sieur Bernard de Winshem, bourgmestre de Deventer, commis par messeigneurs des états généraux pour se trouver au pays de Gueldre et Overysse, etc. (Titre textuel.) Ces députés devaient aller trouver non-seulement les états de Gueldre et d'Overysse, mais encore ceux de Frise et d'Utrecht, pour les inviter à se tenir en garde contre les entreprises de don Juan d'Autriche, et à y opposer une énergique résistance. Ils devaient solliciter les états de Gueldre d'envoyer quelqu'un au duc de Clèves, afin de le requérir de ne point permettre que les gens de don Juan passassent par son pays, ou y fussent assistés de vivres, munitions de guerre, bateaux ou autres choses. Ils devaient enfin demander aux états de Hollande de renforcer les compagnies qu'ils avaient au camp de Ruremonde, donner quelques instructions au comte de Hohenlohe, et réclamer de la ville d'Amsterdam un secours pécuniaire.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 264.

976. — *Bruxelles, 8 janvier 1578.* Instruction des états généraux pour le seigneur de Famars, qu'ils envoient en Angleterre. Ils est principalement chargé de hâter le secours offert par la reine, et de tâcher d'obtenir d'elle une somme de vingt à trente mille livres sterling en argent comptant, sans attendre la réponse du roi d'Espagne. Il lui est remis deux instruments, d'une même teneur, de ce qui a été convenu entre la reine et le marquis d'Havré pour le maintien des vieux traités et une nouvelle confédération; il les fera signer par la reine et sceller de son grand seceau. L'un lui sera laissé;

l'autre sera envoyé aux états. Il est aussi porteur d'un acte par lequel les états ont avoué et agréé tout ce qui a été négocié par leurs ambassadeurs.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 95.

977. — *Bruxelles, 8 janvier 1578.* Réponse des états généraux à la lettre de l'empereur du 2 décembre (n° 924). Ils attendent avec dévotion les ambassadeurs que l'empereur leur annonce. Ils écouteront avec déférence les propositions que ces ambassadeurs seront chargés de leur faire pour la conclusion de la paix. Ils prient l'empereur de leur prêter sa faveur auprès du roi, affirmant de nouveau qu'ils n'ont jamais eu et n'ont pour but que le maintien de la religion catholique et de l'autorité royale. Quant aux chefs des troupes allemandes qui ont été pris, il ne sera rien fait à leur égard qui ne soit fondé sur la justice : déjà le baron de Fronsperg a été élargi.

Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. despeschen*, 1576-1579, fol. 29 v°.

978. — *Bruxelles, 8 janvier 1578.* Résolution des états généraux, « par pluralité de voix, » que le prince d'Orange sera continué au gouvernement particulier de Brabant, jusqu'à la convocation des états généraux, et ce aux conditions de l'acte du 22 octobre 1577 (n° 857), touchant les promesses de Son Excellence y contenues; en outre, que le prince sera soumis au gouverneur général, en ce qui touche ledit gouvernement de Brabant, comme les autres gouverneurs particuliers des provinces; enfin « que les estatz requerront Son Altèze, attendu » son bas cage, de vouloir choisir ledit prince d'Oranges pour » son lieutenant général (1). »

BONDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken*, etc., IV, 245. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 306.

(1) On lit, à la suite de cette résolution, sous la date du 9 janvier : « Ceux des nations de ceste ville demandent qu'en l'acte hier soir dépes-

979. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Lettres des états généraux au sieur Kyper, chancelier d'Angleterre, au comte de Sussex, grand chambellan, à milord Burghley, grand trésorier, au baron de Houston, chevalier de la Jarretièrre, à M. de Hatton, capitaine de la garde, au comte de Lincoln, baron de Clinton, grand amiral, à M. de Walsingham, conseiller et premier secrétaire de la reine, et à M. Thomas Wilson, son conseiller et secrétaire, pour les prier de favoriser le seigneur de Famars dans l'accomplissement de la mission dont il est chargé.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 268, et 9258, p. 264. —
Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580,
fol. 97 v^o et 98 v^o.

980. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Lettre des états généraux à ceux de la nation des Pays-Bas résidant à Londres, pour leur annoncer que le seigneur de Famars est chargé de les assister, dans les plaintes et doléances qu'ils auraient à faire à la reine.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 99 v^o.

981. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Instruction des états généraux pour le sénéchal de Hainaut (Pierre de Melun), gouverneur de Tournay, de ce qu'il aura à proposer aux consaux de cette ville. Il s'agissait d'obtenir qu'ils accordassent leur quote et portion dans la somme mensuelle de six cent mille florins qui avait été jugée nécessaire, pendant trois mois, pour

ché pour le gouvernement particulier de Brabant soit donné cest esclaircissement, de mectre, en lieu des mots susdicts : *jusques à ce qu'il y ait gouverneur général*, en la mesme forme que s'ensuit, par lesdicts députez des nations appostillée : *jusques à ce que les affaires du pays seront apaisez, et que par les estatz généraulx à assembler suivant la pacification de Gand, sur l'estat du pays sera donné et mis tel ordre que convient.*

» Ledict changement et esclaircissement a esté approuvé. »

Les mots que les députés des nations de Bruxelles firent changer se trouvaient dans l'acte du 22 octobre 1577.

l'entretien de l'armée et pour les munitions, artillerie, vivres, chariots, pionniers, etc. Le sénéchal devait, entre autres choses, représenter aux consaux que, si l'ennemi venait à bout de ses desseins, « n'y auroit aucune mitigation de fureur, ains qu'il useroit et feroit user de toute cruaulté et inhumanité, sans espargner personne, de quelle qualité, condition, sexe ou cage que ce fust, mesmement ecclésiastique, mectant (selon ses menaches) le tout en combustion et à sacq. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 307.

982. — *Bruxelles, 9 janvier 1578.* Instruction pour monsieur de Beaumont, de ce qu'il aura à proposer, de par les états généraux, aux états du pays et comté d'Artois, en leur assemblée du 16^e de janvier prochain. (Titre textuel.) La première partie de cette instruction est conçue dans le même sens que celle du sénéchal de Hainaut du même jour, et elle a également pour objet d'obtenir des états d'Artois qu'ils contribuent dans l'aide de six cent mille florins demandée à toutes les provinces. Le seigneur de Beaumont est ensuite chargé de leur demander qu'ils envoient en diligence leur quote-part, échue le 25 décembre, dans l'aide de quatre cent mille florins; qu'ils prêtent leurs obligations pour le *parfournissement* de ce dont ils sont restés redevables de la levée de deux millions; qu'ils consentent à la mise en pratique des moyens généraux; qu'ils signent l'ampliation et éclaircissement de l'union des provinces; qu'ils agréent les capitulations faites avec l'archiduc Matthias; qu'ils avouent ce qui a été négocié avec la reine d'Angleterre. Enfin il devait leur déclarer « la finale résolution des estatz généraulx de maintenir la provision faicte à monsieur le prélat de Ma-roilles de l'administration de l'abbaye de Saint-Bertin. »

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 39.

983. — *Bruxelles, 10 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux états des provinces, pour les prier d'envoyer, dans

six ou huit jours, leur quote-part dans une somme de deux cent mille florins qu'il a été trouvé nécessaire d'avoir incontinent pour lever des troupes, s'ils aiment leur propre défense et le maintien de leur honneur, et s'ils veulent « éviter le feu » général et le perpétuel joug de la servitude. » Pour exciter leur zèle, les états généraux prêtent à don Juan d'Autriche les plus sinistres projets; ils lui imputent de vouloir mettre tout le pays à feu et à sang, « ne chantant ses gens aultre chose que » de ce et d'infinies cruaultez surpassans toutes thirannies et » inhumanitez cogneues depuis la création du monde, jusques » à thirer les enfantz des ventres des mères, et baigner les » mariz dedans le sang des femmes, etc. »

Bibl. roy. : MS. 9238, p. 264. — Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 226 v^o. — Arch. de la Haye : 'T vyfste register van den doleantien, etc., p. 9.

984. — *Gand, 10 janvier 1578.* Lettre du prince d'Orange, du comte d'Egmont et du seigneur de Haussy (Jacques de Boussu) aux états généraux, afin que, selon le désir des nobles, notables et commune de Gand, ils réforment la commission qu'ils leur ont donnée pour le renouvellement de la loi de cette ville.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 270 v^o, et 9238, p. 368.

985. — *Gand, 11 janvier 1578.* Lettre des échevins de Gand aux états généraux. Monseigneur le prince d'Orange leur a communiqué la lettre que l'archiduc lui a écrite, afin qu'il se trouve en toute hâte à Anvers, pour de là l'accompagner à son entrée à Bruxelles. Comme ils trouvent fort nécessaire que la loi de leur ville soit renouvelée selon les anciens privilèges, avant le départ du prince, ils prient les états de leur expédier, par le retour de leur messenger, la commission dont ils ont, à cet effet, envoyé la formule.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 271.

986. — *Bruxelles, 12 janvier 1578.* Lettre des conseils privé et des finances aux états généraux, sur les requêtes présentées à leur assemblée pour obtenir la place du secrétaire Le Vasseur, qui était au service de don Juan. Ils sont d'avis que Le Vasseur ne soit pas remplacé.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 9.

987. — *Liège, 14 janvier 1578.* Lettre de Nicolas de Salmier aux états généraux. Il leur transmet quelques nouvelles, de peu d'importance, sur les mouvements de l'ennemi. Il résulte de sa lettre que les états l'avaient chargé d'une commission à Liège; mais on n'y voit pas de quoi il s'agissait.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 275.

988. — *Bruxelles, 15 janvier 1578.* Lettre des états généraux au magistrat de la ville de Zutphen, afin d'obtenir son agrément à l'envoi en Hollande, pour une commission qui intéressait la généralité, de Joachim Van Lier, bourgmestre de cette ville et son député à leur assemblée.

BONDAM, *Verzameling van ontuitgegevene stukken*, etc.,
IV, 274.

989. — *Sans date (15 janvier 1578).* Avertissement pour savoir comme on se devra conduire à l'administration et recette des biens appartenants aux réfugiés, qui ont été saisis par ordonnance de messieurs les états généraux. (Titre textuel.)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 310.

990. — *Bruxelles, 16 janvier 1578.* Circulaire des états généraux aux gouverneurs des provinces. L'ennemi se renforçant journellement, et principalement de chevaux, ils ont fait monter et marcher toutes les compagnies d'ordonnance; mais cela ne suffit pas, et les gouverneurs sont requis de mander et ordonner, de la part du roi et des états, à tous gentilshommes

siefvés et arrière-siefvés que, dans le terme d'un mois, et sous les peines accoutumées, ils aient à se monter, équiper et trouver en la ville principale de la province, pour de là, le 1^{er} mars, aller au camp.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 273 v^o.

991. — *Bruxelles, 17 janvier 1578.* Résolution des états généraux de laisser à la disposition de l'archiduc Matthias la collation de l'état de maître général des postes.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 119.

992. — *Bruxelles, 17 janvier 1578.* Acte par lequel les états généraux des Pays-Bas confèrent à M^e Corneille Weellemans, leur greffier, pour les bons services qu'il leur a rendus pendant seize mois, et pendant vingt-deux ou vingt-trois ans aux états de Brabant, un état de conseiller ordinaire surnuméraire au conseil dudit Brabant.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 120.

993. — *19 janvier 1578.* Congratulation des états généraux à l'archiduc Matthias, prononcée, en leur nom, par le pensionnaire de Bois-le-Duc, Hessels.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 313.
Arch. de l'État, à Bruges : reg. 11, pièce 97.

994. — *Bruxelles, 20 janvier 1578.* Serment prêté aux états généraux par l'archiduc Matthias, en qualité de gouverneur général (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 314 v^o.
— Bibl. roy. : MSS. 5884-5923, fol. 29, et 9238, p. 133.

(1) Il est dit, à la marge, dans le MS. d'Alegambe, que ce serment fut lu par le greffier des états généraux, Cornelius Weellemans.

995. — *Bruxelles, 20 janvier 1578.* Serment prêté aux états généraux par le prince d'Orange, en qualité de lieutenant général de l'archiduc (1).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 318.

— Bibl. roy. : MSS. 5884-5925, fol. 28, et 9238, p. 134.

996. — *Bruxelles, 20 janvier 1578.* Serment prêté par le prince d'Orange comme gouverneur particulier de Brabant. Il jure, sur le saint Évangile, qu'il entretiendra la Joyeuse-Entrée, se réglera suivant la pacification de Gand, et signamment le quatrième article d'icelle, et suivant la déclaration donnée et signée par lui avant son arrivée à Bruxelles (voir n° 794), et qu'en conséquence il ne permettra qu'aucun scandale soit fait contre la religion catholique romaine et l'exercice de cette religion (2).

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 313 v°.

(1) Ce fut aussi le greffier Weellemans qui donna lecture de ce serment.

(2) On lit, à la suite de la formule du serment :

« Ce serment susdict a esté faict par Son Excellence, en présence des seigneurs prélatz d'Afflegem, Villers, Saint-Michiel, Grymberghen, Parck, Everbode, Tongerloo, Dielighem et de Sainte-Gertrude, monseigneur le duc d'Arschot, le comte d'Egmont, du seigneur de Bersele, du seigneur de Lickercke, du seigneur de Saventhem et du seigneur de Berchem; du bourgmestre de Louvain Roeloeffs et du pensionnaire de Rycke, de Louvain; du seigneur [de] Dieghem, bourgmestre, Vander Hert, eschevin, Franchois Jacops, sous-bourgmestre, et M^e Jan Malcot, pensionnaire de Brusselles; sieur Rogier de Lesdaele et M^e Adolph Blyleven, eschevins, et Jan Gilles, pensionnaire, et Asselier, secrétaire d'Anvers; le seigneur de Helvoirt, Henry Bloeymans, bourgmestre ou président, et Hesselius, pensionnaire de Bois-lè-Ducq, le xx^{me} de janvier 1578; monseigneur le chancelier de Brabant, le maïstre des comptes en Brabant Pennants, le receveur général des domaines de Sa Majesté en Brabant au quartier de Bruxelles, de Rouck, et M^e Jan Gilles, conseiller des finances de Sa Majesté et de la chambre des comptes en Brabant. »

997. — *Sans date* (.. janvier 1578). Liste de répartition, sur les provinces, des quatre-vingt-quatre mille florins assignés pour le traitement de l'archiduc Matthias, outre les trente-six mille florins qui devaient être payés par les domaines.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. IV, fol. 210.

998. — *Bruxelles, 22 janvier 1578*. Formule du serment à prêter par les conseillers d'État, arrêtée par les états généraux.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 516.
— Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 227 v^o, et 9238, p. 135.

999. — *Au camp d'Émine, 22 janvier 1578*. Lettre de Robert de Melun, d'Antoine de Bailleul, d'Adrien de Bailleul et de Valentin de Pardieu aux états généraux. Ils ont, hier soir, par monsieur de Fresin, reçu la lettre des états, et appris de lui ce qui s'est traité, tant sur l'acceptation de monseigneur l'archiduc comme gouverneur du pays, que sur l'élection de monseigneur le prince d'Orange comme son lieutenant général. Voyant combien il était nécessaire, pour la conservation du pays, « de passer outre aussy bien de l'ung comme de l'autre, » ils ne peuvent trouver mauvais ce qui a été résolu, quoiqu'il leur semble qu'on eût bien pu leur en demander leur avis. Ils représentent de nouveau les nécessités de l'armée, et demandent de l'argent avant la fin du mois, si les états ne veulent pas qu'ils abandonnent le camp.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 318.

1000. — *Bruxelles, 25 janvier 1578*. Lettre des états généraux aux états de Brabant. Ils se voient contraints de les requérir itérativement de fournir, avant la fin du mois, tout ce qu'ils doivent des aides et, en outre, leur contingent dans les deux cent mille florins. Ils leur communiquent des avis qu'ils ont reçus sur les desseins sinistres de l'ennemi, « n'ayant

« riens tant à cœur que de mettre en exécution sa raige que si
 » longtemps a contre nostre patrie conceu. »

Arch. de la Haye : *T vyfste register van den dolean-
 tien*, etc., *der staten van Brabant*, p. 28.

1001. — *Bruxelles, 25 janvier 1578*. Lettre des états gé-
 néraux aux états du Tournais, pour avoir leur consentement
 à la levée « de certains moyens généraux de subsides, décens,
 » licites et convenables », qu'il a été trouvé expédient de pra-
 tiquer par tous les Pays-Bas, au lieu des quotes particulières.
 (La copie de ces « moyens » manque dans le registre.)

Arch. des états du Tournais : reg. de 1572 à 1589,
 fol. 229 v°.

1002. — *Bruxelles, 25 janvier 1578*. Lettre des états gé-
 néraux au magistrat de Malines, par laquelle ils réclament avec
 instance un secours d'argent.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 116.

1003. — *Bruxelles, 24 janvier 1578*. Lettre des états géné-
 raux aux conseils de justice des Pays-Bas, afin de les informer
 que monseigneur l'archiduc d'Autriche a accepté le gouverne-
 ment du pays et prêté serment, et que Son Altesse, « pour
 » point estre si bien imbue des affaires de par deçà, » a avoué
 et déclaré monsieur le prince d'Orange pour son lieutenant
 général. Les conseils sont chargés d'en donner connaissance
 aux magistrats des villes et lieux de leur ressort.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 228 v°, et 9238, p. 126.

1004. — *Bruxelles, 25 janvier 1578*. Lettre des états géné-
 raux au seigneur de Famars, leur ambassadeur en Angleterre.
 Ayant vu ce qu'il a écrit, le 20, au prince d'Orange et au mar-
 quis d'Havré, ils ont jugé à propos d'adresser, à la date de ce
 jour, à la reine et au comte de Leycester les lettres qu'ils lui
 envoient.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol.
 101 v°.

1005. — *Bruxelles, 25 janvier 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils insistent sur le double secours que le seigneur de Famars a été chargé de lui demander, et lui annoncent qu'ils ont, le 20, accepté pour gouverneur général l'archiduc Matthias, lequel a choisi le prince d'Orange pour son lieutenant : « s'estant le tout conleu et arrêté au » contentement et satisfaction, tant des ecclésiastiques que de » la noblesse, et généralement de toute la commune. »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 100 v^o.

1006. — *Bruxelles, 25 janvier 1578.* Lettre des états généraux au comte de Leycester, pour le prier d'appuyer, auprès de la reine, la double demande que le seigneur de Famars est chargé de lui faire, d'un secours d'hommes et d'argent, sans attendre la réponse d'Espagne.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 100.

1007. — *Marche en Famène, 25 janvier 1578.* Déclaration de don Juan d'Autriche, des causes pour lesquelles il entreprend la guerre contre les états généraux. (*Trad. holl.*)

Bon, *Nederlandtsche oorloghen*, liv. XII, fol. 12.

1008. — *Bruxelles, 27 janvier 1578.* Acte par lequel les états généraux fixent ainsi qu'il suit le traitement des conseillers et des secrétaires du conseil d'État par eux nommés : celui des deux seigneurs prélats de Sainte-Gertrude à Louvain et de Maroilles et des seigneurs nobles, le comte de Boussu, les seigneurs de Froidmont, de Willerval, de Fresin, d'Estembecque et de Sainte-Aldegonde, à deux mille cinq cents livres Artois ou florins ; celui de chacun des autres seigneurs, savoir : maîtres Pierre de Bevere, docteur Elbertus Leoninus, Adolphe de Meetkercke et Thiéry Liesvelt, à mille huit cent livres Artois, et celui des secrétaires, les docteurs Jean Van Asseliers et Ni-

caise Sille, à mille livres, par-dessus le traitement et les profits de leurs états de secrétaires du conseil privé.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 123. —
Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 1.

1009. — *Bruxelles, 27 janvier 1578*. Lettre des états généraux à Georges Gilpin, secrétaire de la cour de la nation anglaise à Anvers, par laquelle ils le prient de tenir prêts les deniers que la reine a en cette ville, afin qu'ils puissent s'en aider, dès qu'ils recevront les lettres pertinentes de ladite reine et les obligations des marchands de Londres, concernant les cent mille livres sterling à lever sur leur crédit par les états.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 103 v°.

1010. — (*Bruxelles, 28 janvier 1578*). Proposition faite aux états généraux par le comte Othon-Henri de Schwartzenberg, grand maréchal de la cour de l'empereur. Elle a pour objet de les assurer de la bienveillance de l'empereur, et de leur offrir ses bons offices pour leur réconciliation avec le roi d'Espagne, dans la confiance qu'ils n'ont pas l'intention de se soustraire à l'obéissance de leur souverain, ni d'innover en ce qui concerne la religion et l'ancien gouvernement du pays.
(Trad. de l'allemand en français.)

Bibl. roy. : MS. 5884-5925, fol. 203.

1011. — *Bruxelles, 28 janvier 1578*. Sommaire de la communication faite aux états généraux par le sieur Leyton, ambassadeur de la cour d'Angleterre, retourné de devers don Juan d'Autriche. Le sieur Leyton « a dict que ledict don Juan » a répondu qu'il ne veult entrer en aucune cessation d'armes » et hostilité, les ayant tousjours trouvez trop dangereuses et » préjudiciables à Sa Majesté, et qu'il a charge expresse de » Sadicte Majesté de n'entrer en auleune communication, que » les estatz n'ayent avant tout mis les armes bas, et qu'ilz se

» rendent à la miséricorde de Sa Majesté, ains de nous faire la
 » guerre et employer toutes ses forces contre nous, et qu'il
 » ne pardonnera à personne qu'à ceux qui volontairement se
 » soubmectront à la miséricorde du roy; mesmes l'at ins-
 » tamment requis vouloir déclarer à messieurs de Bruxelles
 » qu'ilz peuvent bien fortiffier leur ville et qu'ilz se hastent, car
 » il les viendrat bientôt veoir, et qu'il y entrerat et leur mar-
 » cherat sur le ventre, ou il mourrat en la paine. »

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 301. —
 Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 230, et 9238, p. 259.

1012. — *Bruxelles, 29 janvier 1578.* Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Le sieur Leyton, son ambassadeur, leur ayant communiqué le refus de don Juan d'entendre à une suspension d'armes, ils la supplient derechef de les secourir promptement des hommes et de l'argent qu'elle leur a promis.

Arch. de la Haye: reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 104.

1013. — *Bruxelles, 29 janvier 1578.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les prier de leur envoyer incontinent le plus de deniers possible, le seigneur de la Motte, venu du camp en poste, les ayant avertis que, s'il n'est donné satisfaction aux soldats, ils vont se débänder.

Arch. de la Haye: 'T vyfste register van den doleantien, etc., der staten van Brabant, p. 49.

1014. — *Bruxelles, 31 janvier 1578.* Lettre des états généraux au grand conseil de Malines, le requérant d'assister cette ville de quelque bonne somme, pour la mettre en état de fournir les six mille livres auxquelles elle a été taxée, proportionnellement aux autres provinces, pour la solde des troupes.

Arch. de Lille: reg. T 48, pièce 115^{bis}.

1015. — *Madrid, 1^{er} février 1578.* Lettres patentes de Philippe II par lesquelles il ordonne à tous ses sujets des Pays-

Bas d'obéir à son frère, don Juan d'Autriche, comme à son lieutenant, gouverneur et capitaine général, et aux états généraux, ainsi qu'aux états particuliers des provinces, de se séparer : cassant et annulant tout ce qu'ils ont fait depuis les derniers troubles, etc.

Arch. du roy. : *États généraux*, t, 1, fol. 121. — Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 2910.

1016. — *Londres, 1^{er} février 1578*. Lettre de Charles de Liévin, seigneur de Famars, aux états généraux, touchant les démarches qu'il a faites auprès des ministres de la reine. Le 28 janvier, le secrétaire Walsingham lui a dit que la reine ne voulait point abandonner les états, mais qu'avant de prendre quelque résolution, elle attendrait des nouvelles du sieur Leyton. Liévin demande une commission plus ample.

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 102.

1017. — *Hamptoncourt, 6 février 1577 (1578)*. Lettre de la reine Elisabeth aux états généraux, touchant l'envoi qu'elle leur fait derechef du sieur de Leyton, afin d'être informée par lui de l'état de leurs affaires, depuis « la malheureuse déconfiture de leur camp (1). »

Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 103 v^o.

1018. — *Arras, 7 février 1578*. Acte des états d'Artois contenant accord de leur quote dans une aide de six cent mille livres par mois, pour trois mois, demandée par les états généraux, sous certaines conditions et avec certaines remontrances. Ils demandent, entre autres, que l'assemblée des états généraux cesse, et que la cause des seigneurs détenus à Gand soit commise au conseil d'État. Ils expliquent comment ils veulent que soient entendues la pacification et l'union de Bruxelles, etc.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 335 v^o.

(1) La défaite de Gembloux, arrivée le 31 janvier.

1019. — *Mons, 8 février 1578.* Lettre de Baudouin de Gavre aux états généraux. Il les assure que son intention n'a jamais été et ne sera autre, il l'espère, que de demeurer en l'union si solennellement par tous jurée. Il y voit « la plupart » fort enclins, de manière qu'il semble rester seulement de » restreindre de toutes parts les actions et déportemens de » ceux qui, oublians et négligeans leur serment et toutes choses » passées, se gouvernent par passions. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 231, et 9238, p. 260.

1020. — *Anvers, 10 février 1578.* Lettre des états généraux aux états de Brabant, pour les prier instamment de consentir à la levée des moyens généraux qui leur ont été proposés.

Arch. de la Haye : 'T vyfste register van den dolean-tien, etc., der staten van Brabant, p. 93.

1021. — *Anvers, 10 février 1578.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre pour la levée, dans leur province, du quarantième homme de la population des villes, et du vingtième de celle du plat pays, afin de résister à l'ennemi.

BONDAM, *Verzameling van onuitgegeevene stukken, etc.*, V, 188.

1022. — *Sans date (... février 1578).* Réponse des états généraux à la proposition qui leur a été faite, au nom de l'empereur, par le comte Othon-Henri de Schwartzenberg, son ambassadeur auprès d'eux (n° 1010). L'objet principal de cette ambassade était d'admonester les états qu'ils voulussent retenir aux Pays-Bas la religion catholique romaine, avec l'obéissance due au roi, comme du temps de l'empereur Charles-Quint. Ils répondent par un long exposé de tout ce que le pays a souffert sous les gouvernements du duc d'Albe et de don Luis de Requesens, et depuis par la mutinerie des Espagnols et les tromperies de don Juan. Ils concluent en disant que le rétablissement de la religion catholique comme du temps de Charles-

Quint n'est point en leur pouvoir, et ne saurait être mis en avant sans de grands troubles, et sans exposer même ladite religion à un évident danger de ruine, etc.

In-4° de 27 pages, impr. chez Christophe Plantin, à Anvers, 1678.

1023. — *Sans date (Anvers, .. février 1578)*. Réponse de l'archiduc Matthias, du conseil d'État et des états généraux à la communication qui leur a été faite par le baron de Selles. Ils déclarent que, si le roi persiste dans la guerre que don Juan leur fait, ils seront forcés de protester, et de réclamer l'assistance de tous les amis qu'ils pourront avoir, mais que, s'il révoque don Juan et fait cesser la guerre, ils maintiendront « la » légitime autorité de Sa Majesté et la religion catholique » romaine, selon les termes de la pacification de Gand. »

Response véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, p. 24. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 5.

1024. — *Héverlé, .. février 1578*. Réponse de don Juan d'Austriche à l'écrit que le baron de Selles lui a exhibé de la part de l'archiduc Matthias, de « ceux soi-disant du conseil » d'État lez lui » et des états généraux. Il déclare que, quoiqu'il ait battu l'armée des états, il est toujours prêt à se contenter des deux points qui leur ont été précédemment demandés, savoir : « le réel entretenement de la religion catholique » romaine et l'obéissance due au roy, » et que, « moyennant » l'effectuelle exécution d'iceux, ainsi qu'en estoit du temps » de feu l'empereur Charles, » il maintiendra tous leurs privilèges, droits et coutumes.

Response véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 27. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 3.

1025. — *Héverlé, .. février 1578*. Lettre de Jean de Noircarmes, baron de Selles, aux états généraux, par laquelle il

leur envoi la réponse de don Juan. Cette réponse leur paraîtra « un peu crue; » mais ils ne doivent pourtant pas perdre l'espoir d'un bon arrangement. En attendant le retour d'un courrier que Son Altesse envoie en Espagne, elle a jugé qu'il ne convenait pas qu'il retournât vers eux; néanmoins il se tient à leur disposition.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 26. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 4.

1026. — *Anvers, 15 février 1578.* Ordre des états généraux à M^e Thiéry Vander Beken, leur trésorier, de payer, des deniers procédant des moyens généraux ou autres aides accordées par les états, les quatre-vingt-quatre mille livres, montant de la partie du traitement de l'archiduc qui est à leur charge.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 231 v^o.

1027. — *Anvers, 14 février 1578.* Résolution des états généraux portant que le paiement du traitement de l'archiduc, de cent vingt mille livres par an, courra à partir du 20 janvier, jour où il a prêté serment, et qu'ils lui rembourseront tous les frais qu'il a faits depuis son départ de Vienne.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 252, et 9258, p. 261.

1028. — *Anvers, 15 février 1578.* Lettre des états généraux au baron de Selles. Ils ont trouvé l'écrit de don Juan non-seulement « bien erud, mais aussi peu duisable pour le service » de Sa Majesté, bien et repos du pays. » Ils n'ont désiré et ne désirent encore autre chose que de demeurer en l'ancienne obéissance du roi, avec le maintien de la religion catholique romaine « selon les termes de la pacification de Gand, » et ils protestent, devant Dieu et le monde, que, si quelque inconvénient advient, tant à l'endroit de ladite religion que de l'aliénation ou distraction des Pays-Bas de l'obéissance de Sa Majesté,

pour ne pas tomber en l'absolu et cruel gouvernement prétendu, contre toute raison et équité, par don Juan et les Espagnols, la faute n'en sera pas à eux.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 29. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 6. — Bibl. roy. : MS. 5884-5928, fol. 177.

1029. — *Anvers, 16 février 1578.* Lettre des états généraux à la reine Élisabeth. L'envoi qu'il lui a plu de leur faire de M. Leyton, lequel, après leur avoir délivré ses lettres de créance, leur a fait ample relation du ressentiment qu'elle a eu du désastre survenu à leur camp, leur a été une nouvelle preuve de la bonne affection qu'elle porte aux Pays-Bas. Le sieur Leyton pourra lui certifier qu'ils ne sont pas moins déli-bérés que du passé de s'opposer virilement à l'ouverte tyrannie de leurs ennemis, surtout en voyant qu'elle persiste dans ses favorables résolutions à leur égard. Ils la supplient de faire avancer sans délai les troupes qu'elle leur a offertes.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 232, et 9258, p. 127. — Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 105.

1030. — *Héverlé, 18 février 1578.* Lettre du baron de Selles aux états généraux, par laquelle il leur propose un moyen propre, selon lui, à assoupir toutes les défiances, et à satisfaire à la fois aux demandes du roi et à leurs promesses. Ce moyen consisterait en ce que le prince de Parme se transporterait vers eux, « pour, sans aucune sorte d'armes, remettre les affaires en tel estat qu'elles estoient du temps de feu l'empereur, sans changer ni innover chose quelconque de leurs privilèges; » pour assurance de sa personne, le prince d'Orange se constituerait entre les mains de don Juan ou de quelque autre en qui le roi pût avoir confiance, et il devrait d'autant moins s'y refuser que par là, avec le repos du pays, il assure-